



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_324-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-324 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 15

Patrick MERCIER, Alain JAMBON, Sophie BLANCHETON, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 19

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUX pouvoir à Laurence ROUEDE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACCUEIL DE PERSONNES
UN TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG) : PROGRAMMAT

2021-12-201 - 2/2
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_324-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, à l'Insertion, l'attractivité du monde étudiant, la démocratie participative, en l'absence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 06 décembre 2021,

Afin de favoriser le développement des TIG sur le territoire et pour lutter contre la récurrence, La Cali propose de soutenir financièrement les communes et les associations accueillant des personnes condamnées à un TIG.

Cette participation porte sur :

- l'achat de petit matériel (chaussures de sécurité, gants...)
- l'aide au financement d'actes permettant de lever les freins à la réalisation d'un TIG (mobilité, santé...)

Les conditions d'attributions :

- chaque demande fera l'objet d'une étude personnalisée sur présentation des justificatifs d'achats
- l'aide n'excédera pas 300 € par structure et par an.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif s'élève à 1 500 € pour l'année 2021.

La programmation de participation financière pour cette année est la suivante :

STRUCTURES	MONTANT
MAIRIE LE FIEU	221,58 €
MAIRIE CAMPS SUR ISLE	300 €
MAIRIE ST MEDARD DE GUIZIERES	293,57 €
MAIRIE LES PEINTURES	300 €
TOTAL	1115,15 €

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider la programmation pour la participation financière pour l'accueil de personne condamnée à un TIG

Imputations budgétaires : Chapitre 11 compte 62878 - CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_325-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-325 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 15

Patrick MERCIER, Alain JAMBON, Sophie BLANCHETON, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 19

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUX pouvoir à Laurence ROUEDE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICE AUX FAMILLES
SIGNATURE DE L'AVENANT 2021 À LA CONVENTION 2017
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE ET LA MUTUALITÉ
SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, à l'Insertion, l'attractivité du monde étudiant, la démocratie participative, en l'absence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour la période 2017-2020 ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la fin des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) de la Cali au 31 décembre 2019 ;

Vu la Circulaire 2020-01 de la CNAF, en date du 16 janvier 2020, organisant la fin des CEJ et l'adossement aux CTG des financements qu'ils organisaient, ainsi que la refonte de la prestation de service enfance jeunesse au profit des Bonus Territoire ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'avenant à la CTG du territoire de La Cali actant l'adossement pour 2020 des financements CAF à cette CTG, en date du 10 juin 2020 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 06 décembre 2021,

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Gironde contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement de prestations légales, du financement de services et de structures, de l'accompagnement des familles ainsi que par son soutien aux politiques sociales, éducatives et familiales. La Cali représente d'ailleurs aujourd'hui le deuxième territoire le plus important de la Gironde en terme de prestations de services d'action sociale versées par la Caf sur le territoire (allocataires, collectivités locales, associations).

Cette convention vise à définir un cadre de coopération partenariale, transversale et durable. Elle participe à la construction du projet social de territoire en engageant une démarche globale en termes de diagnostic territorial, de pilotage des interventions publiques et d'évaluation : elle a vocation à aborder les besoins des habitants dans leur globalité, sans se substituer aux dispositifs contractuels existants.

Signée en 2017, la CTG devait être renouvelée en 2021, toutefois en raison du contexte sanitaire il a été privilégié de décaler cette démarche à 2022 afin d'élaborer au mieux cette nouvelle CTG pour la période 2022-2025, en y intégrant la participation des différents signataires et partenaires locaux.

La CAF propose à La Cali de signer un avenant pour l'année 2021 afin de maintenir les différentes prestations de service en direction des structures de la Cali et des communes signataires de l'ex-CEJ.

Après en avoir délibéré,

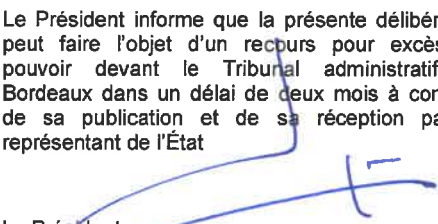
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer l'avenant 2021 à la Convention Territoriale Globale, ainsi que tous documents afférents,
- signer les Conventions d'objectifs et de financements avec la CAF au titre de l'année 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **23 décembre 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211216-2021_12_325-DE